



Règlement Local de Publicité Intercommunal

Réunion publique

1 réunion dans chaque entité territoriale

Du 27 avril au 11 mai 2022

LES DIFFERENTS TEMPS DE NOTRE RENCONTRE

1

Présentation de la démarche du Grand Annecy : un RLPi : **quoi, comment ?**

2

A la **découverte de la réglementation** de l'affichage extérieur

3

L'affichage extérieur sur le territoire : **quels constats et quels impacts ?**

4

Les **enjeux d'affichage extérieur** au sein du Grand Annecy

5

Les orientations, le **projet politique du Grand Annecy** : quelle vision de l'encadrement de l'affichage extérieure pour les prochaines années ?



1

Présentation de la démarche



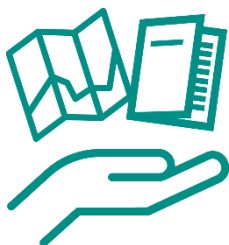
Qu'est-ce qu'un RLPi ?



Le Règlement National de Publicité encadre l'affichage extérieur en tout point du territoire. Cette réglementation vise à concilier :

- **la liberté d'affichage, d'expression**
- avec la **protection de l'environnement, mais surtout du paysage**, qu'il soit naturel ou bâti, urbain, ou rural.

Adaptation aux ambitions politiques et enjeux locaux



Règlement **L**ocal de **P**ublicité **I**ntercommunal



→ Procédure engagée en février 2020 par le Grand Anecy, compétent en matière d'élaboration des documents d'urbanisme

Réunions publiques – Présentation du diagnostic et des orientations / du 27/04 au 11/05/2022

Pourquoi le Grand Annecy souhaite se doter d'un RLPi ?

Suite à la délibération de prescription de février 2020, se doter d'un **OUTIL DE PLANIFICATION**, visant à :

- Renforcer l'identité du Grand Annecy et **harmoniser la réglementation locale de publicité** sur l'ensemble du territoire en tenant compte des spécificités des territoires :



- o Identifier et traiter de manière coordonnée les axes structurants.
- o Traiter de manière coordonnée des secteurs de territoire présentant des caractéristiques identiques.
- o Encadrer les possibilités d'installation des publicités, pré-enseignes et enseignes dans les zones commerciales.
- o Limiter l'impact des dispositifs publicitaires sur le cadre de vie.

- Préserver **l'attractivité du territoire du Grand Annecy** par la mise en valeur de l'activité économique, en apportant une réponse équitable et adaptée aux besoins en communication extérieure des acteurs économiques, tout en **luttant contre la pollution visuelle** pouvant résulter d'un affichage commercial qui serait facteur de dégradation du cadre de vie et du paysage.
- **Intégrer les exigences environnementales** du Grenelle 2 dans le territoire du Grand Annecy, notamment en élargissant les obligations d'extinction nocturne des publicités, pré-enseignes et enseignes lumineuses.
- **Tenir compte des nouveaux procédés et technologies** en matière de publicité pour limiter les atteintes qu'ils seront susceptibles de porter aux paysages.



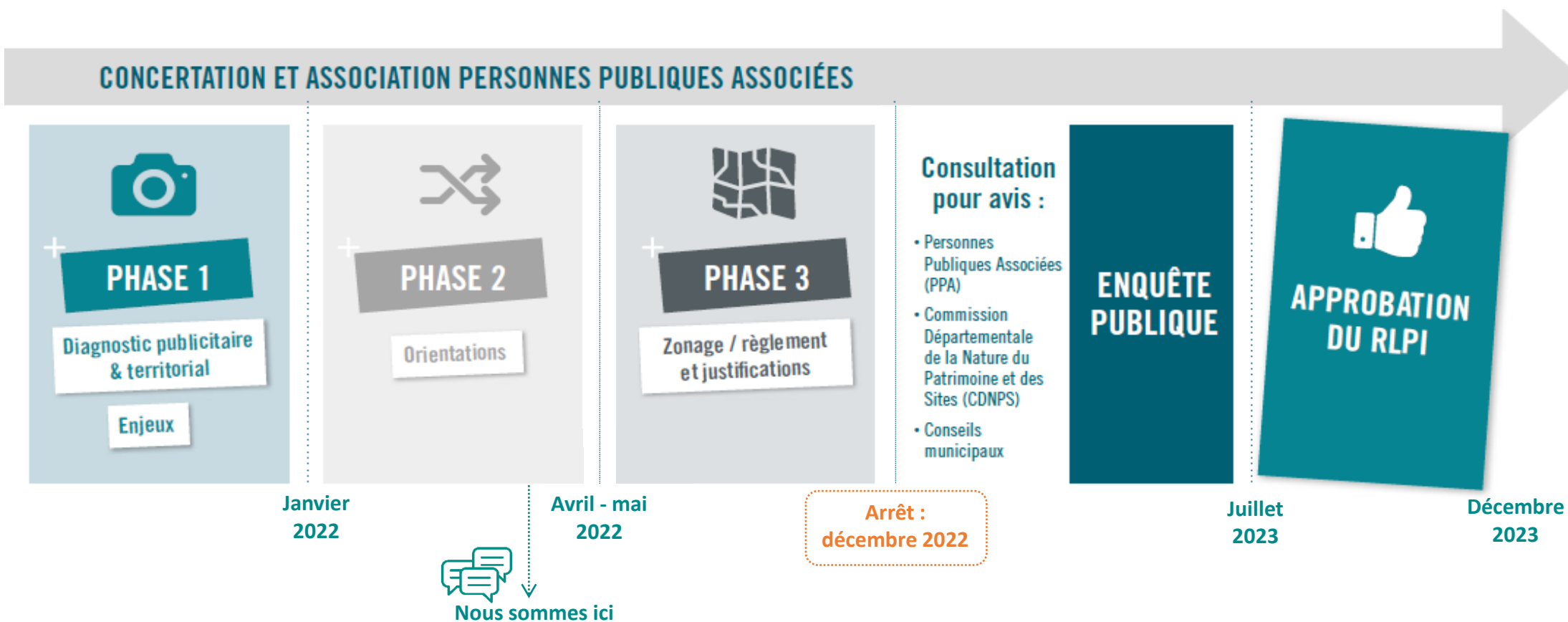
Quelles sont les grandes étapes d'un RLPi ?



1

La démarche et les objectifs du RLPi

Quelles sont les grandes étapes du RLPi du Grand Annecy ?



2 A la découverte de la réglementation de l'affichage extérieur



2 A la découverte de la réglementation de l'affichage extérieur ?



De quelle législation relève la Réglementation Nationale de la Publicité ?



LE CODE DE L'URBANISME



LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT



LE CODE DE LA ROUTE



2 A la découverte de la réglementation de l'affichage extérieur ?



De quelle législation relève la Réglementation Nationale de la Publicité ?



LE CODE DE L'URBANISME



LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT



LE CODE DE LA ROUTE

Issu de la loi du 29 décembre 1979 et codifié aux articles L.581-1 et suivants du Code de l'Environnement, l'actuel droit de la publicité extérieure reflète une aspiration environnementale large. En effet, l'article L.581-2 précise que c'est dans le but d'assurer la protection du cadre de vie, que des règles applicables à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes sont établies.



2 A la découverte de la réglementation de l'affichage extérieur ?

?

D'après vous, le Règlement National encadre :

Plusieurs choix sont possibles

Les publicités et les pré-enseignes

Les panneaux de signalisation routière

Les panneaux d'informations communales

Les enseignes



A noter : les photos ont été prises sur d'autres territoires pour ne pas induire de réponses



2 A la découverte de la réglementation de l'affichage extérieur ?

D'après vous, le Règlement National encadre :

Plusieurs choix sont possibles



Les publicités et les pré-enseignes



Les panneaux de signalisation routière



Les panneaux d'informations communales



Les enseignes



2 A la découverte de la réglementation de l'affichage extérieur ?



Qu'est-ce qui distingue ces 3 types de dispositifs : publicité, enseigne, pré-enseigne ?



LA LOCALISATION SUR LE DOMAINE PRIVE OU PUBLIC



L'OBJECTIF RECHERCHE



LE MODE D'IMPLANTATION



2 A la découverte de la réglementation de l'affichage extérieur ?

PUBLICITE

« Toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer l'attention. »



ENSEIGNE

« Toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à l'activité qui s'y exerce. Elle peut également être apposée sur le terrain où celle-ci s'exerce. »



PRE-ENSEIGNE

« Toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce l'activité déterminée. »



2 A la découverte de la réglementation de l'affichage extérieur ?

?

D'après vous, les dispositifs ci-dessous sont-ils encadrés par la Réglementation Nationale ?



OUI

NON



2 A la découverte de la réglementation de l'affichage extérieur ?

D'après vous, les dispositifs ci-dessous sont-ils encadrés par la Réglementation Nationale ?



OUI

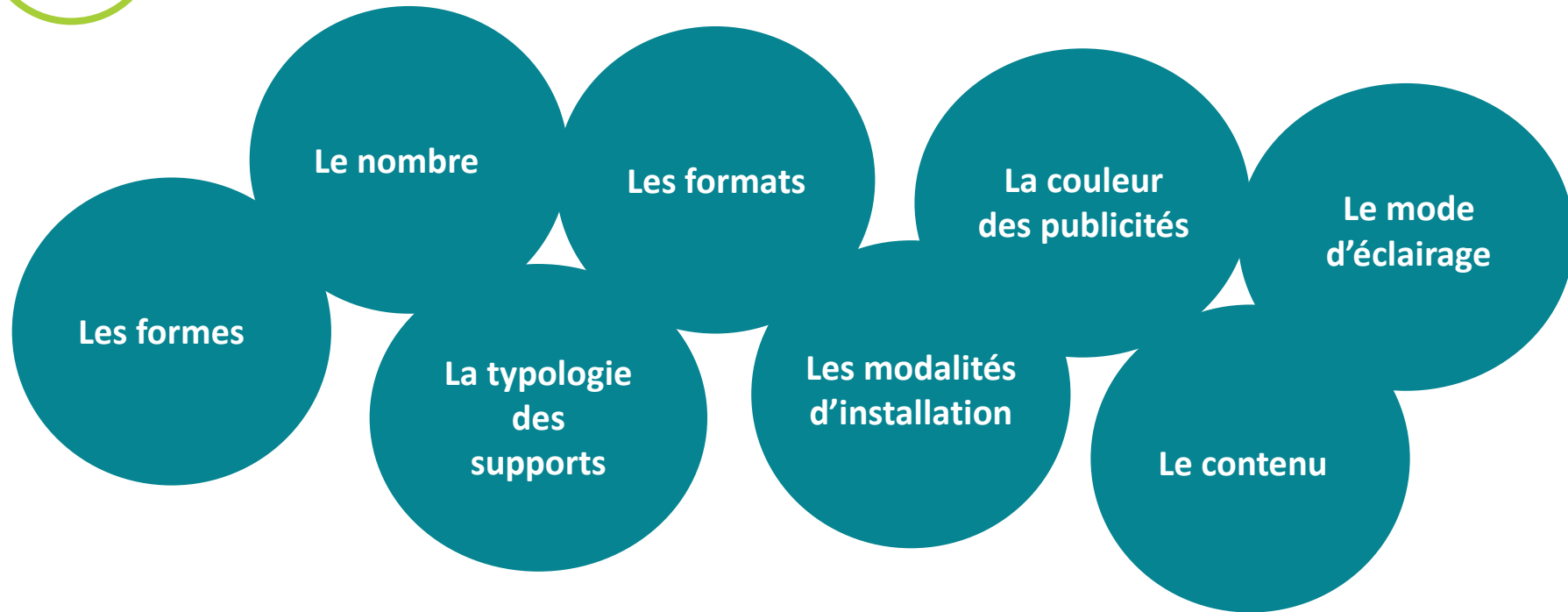
NON



2 A la découverte de la réglementation de l'affichage extérieur ?



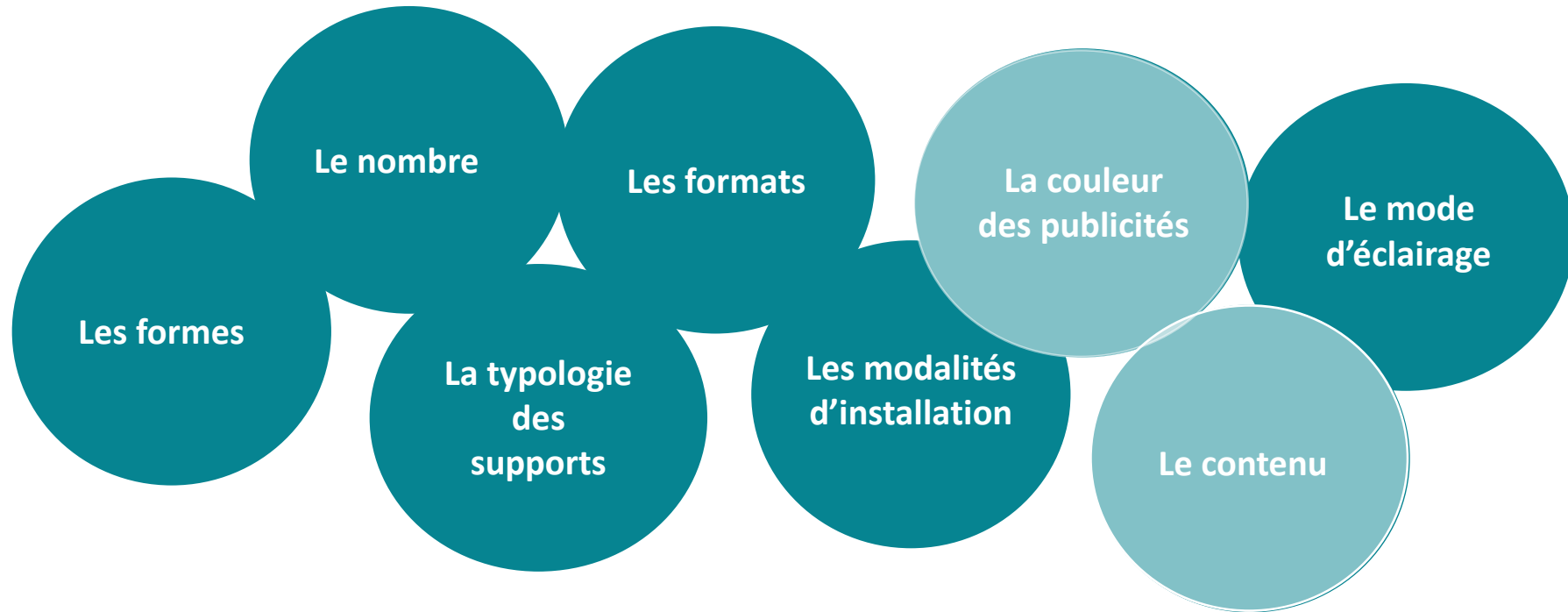
La Réglementation Nationale encadre tous les critères suivants sauf 2. Lesquels ?



2

A la découverte de la réglementation de l'affichage extérieur ?

La Réglementation Nationale encadre tous les critères suivants sauf 2. Lesquels ?



2 A la découverte de la réglementation de l'affichage extérieur ?

?

D'après vous, la Réglementation Nationale encadre-t-elle les dispositifs de manière uniforme sur l'ensemble du territoire ?

OUI

NON



2 A la découverte de la réglementation de l'affichage extérieur ?

D'après vous, la Réglementation Nationale encadre-t-elle les dispositifs de manière uniforme sur l'ensemble du territoire ?

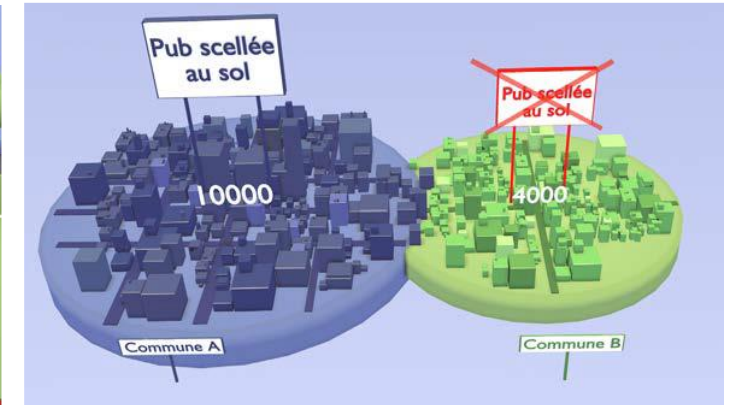
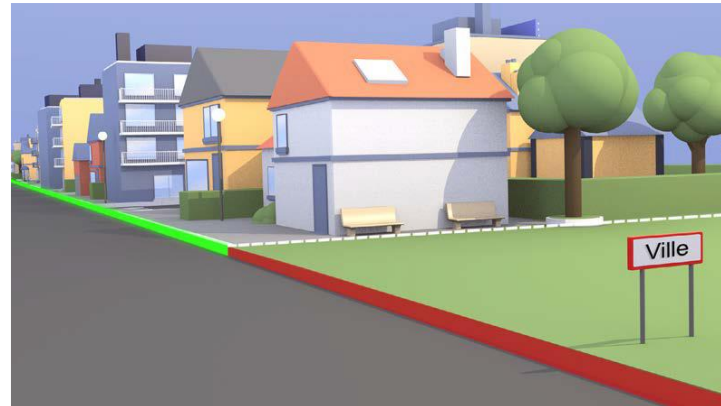
OUI

NON



Le Règlement National encadre les dispositifs de manière différentes selon les profils de territoire. Les critères de différenciation principaux sont :

- En agglomération / Hors agglomération
- Agglomération > ou < à 10 000 hab.
- Agglomération intégrée dans une unité urbaine > 100 000 hab.



2 A la découverte de la réglementation de l'affichage extérieur ?



D'après vous, ces dispositifs sont-ils conformes à la réglementation ?

 OUI

 NON



Publicité sur bâche dans une agglomération de – de 10 000 habitants - Alby-sur-Chéran // EVEN Conseil



Préenseigne sur mur non aveugle – Pringy // CAUE 74



Dispositifs sur supports interdits – Cusy (gauche) et Menthon-Saint-Bernard (droite) // EVEN Conseil et CAUE 74



Dispositif mural dépassant de l'égout du toit – Cran-Gévrier // CAUE 74



2 A la découverte de la réglementation de l'affichage extérieur ?

D'après vous, ces dispositifs sont-ils conformes à la réglementation ?

 OUI

 NON 



Publicité sur bâche dans une agglomération de – de 10 000 habitants - Alby-sur-Chéran // EVEN Conseil



Préenseigne sur mur non aveugle – Pringy // CAUE 74



Dispositifs sur supports interdits – Cusy (gauche) et Menthon-Saint-Bernard (droite) // EVEN Conseil et CAUE 74



Dispositif mural dépassant de l'égout du toit – Cran-Gévrier // CAUE 74



2 A la découverte de la réglementation de l'affichage extérieur ?

?

D'après vous, ces dispositifs sont-ils conformes à la réglementation ?

 OUI

 NON



2 A la découverte de la réglementation de l'affichage extérieur ?

D'après vous, ces dispositifs sont-ils conformes à la réglementation ?



Commune nouvelle d'Annecy // EVEN Conseil



OUI



NON



Epagny-Metz-Tessy //EVEN Conseil



Commune nouvelle d'Annecy // EVEN Conseil



Menthon-Saint-Bernard // EVEN Conseil



Commune nouvelle d'Annecy // EVEN Conseil



2 A la découverte de la réglementation de l'affichage extérieur ?



D'après vous, un Règlement Local de Publicité intercommunal a-t-il vocation à remplacer la Règlementation Nationale ?

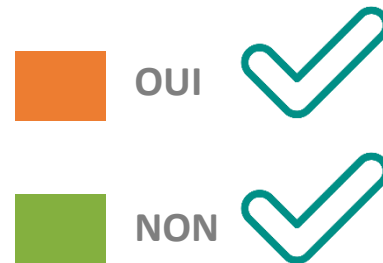
 OUI

 NON



2 A la découverte de la réglementation de l'affichage extérieur ?

D'après vous, un Règlement Local de Publicité intercommunal a-t-il vocation à remplacer la Réglementation Nationale ?



*La Réglementation nationale définit des périmètres d'interdiction relative et d'interdiction absolue de publicité. Un RLPi **ne permet pas de déroger aux règles des périmètres d'interdiction absolue**, en revanche, **il permet d'encadrer de manière plus stricte et de déroger aux règles dans les périmètres d'interdiction relative si le choix est fait et que c'est justifié**.*

Lorsque les dispositions spécifiques du RLPi ne portent que sur certains aspects de la réglementation et que, pour le reste de la réglementation, le RLPi ne prévoit pas de prescriptions particulières, alors ce sont les règles du RNP qui s'appliquent : dans ce cas, le RNP vaut RLP.



2 A la découverte de la réglementation de l'affichage extérieur ?



D'après vous, combien de Règlements Locaux de Publicité (RLP) sont en vigueur sur le territoire du Grand Annecy ?



aucun



Tout le territoire



13

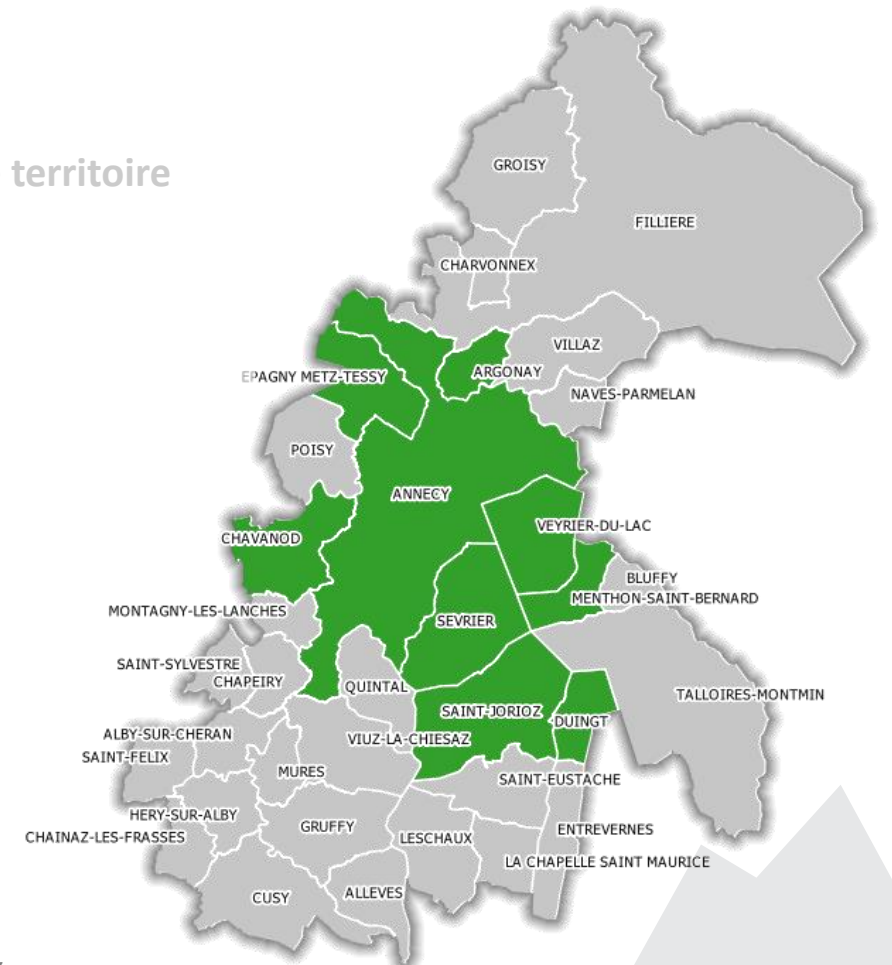


7



2 A la découverte de la réglementation de l'affichage extérieur ?

D'après vous, combien de Règlements Locaux de Publicité (RLP) sont en vigueur sur le territoire du Grand Annecy?



2 A la découverte de la réglementation de l'affichage extérieur ?




Quelles seront les conséquences de l'approbation du RLPi ?

Plusieurs choix sont possibles

 Instruction des demandes et pouvoirs de police relevant de l'Etat

 Instruction des demandes et pouvoirs de police relevant des maires

 Mise en conformité des futurs dispositifs

 Mise en conformité dans un délai de 2 ans pour toutes les publicités et de 6 ans pour toutes les enseignes



2 A la découverte de la réglementation de l'affichage extérieur ?

Quelles seront les conséquences de l'approbation du RLPi ?


Plusieurs choix sont possibles

 Instruction des demandes et pouvoirs de police relevant de l'Etat

 Instruction des demandes et pouvoirs de police relevant des maires



 Mise en conformité des futurs dispositifs

 Mise en conformité dans un délai de 2 ans pour toutes les publicités et de 6 ans pour toutes les enseignes



La Loi Climat et Résilience introduit la possibilité de transférer le pouvoir de police en matière d'affichage extérieur aux Présidents des EPCI à compter du 1^{er} janvier 2024



3

L'affichage extérieur sur le territoire.

Quels constats et quels impacts ?



Chiffres clefs

3

L'affichage extérieur sur le territoire.

Quels constats et quels impacts ?



3 Le parc publicitaire : quelques chiffres clefs

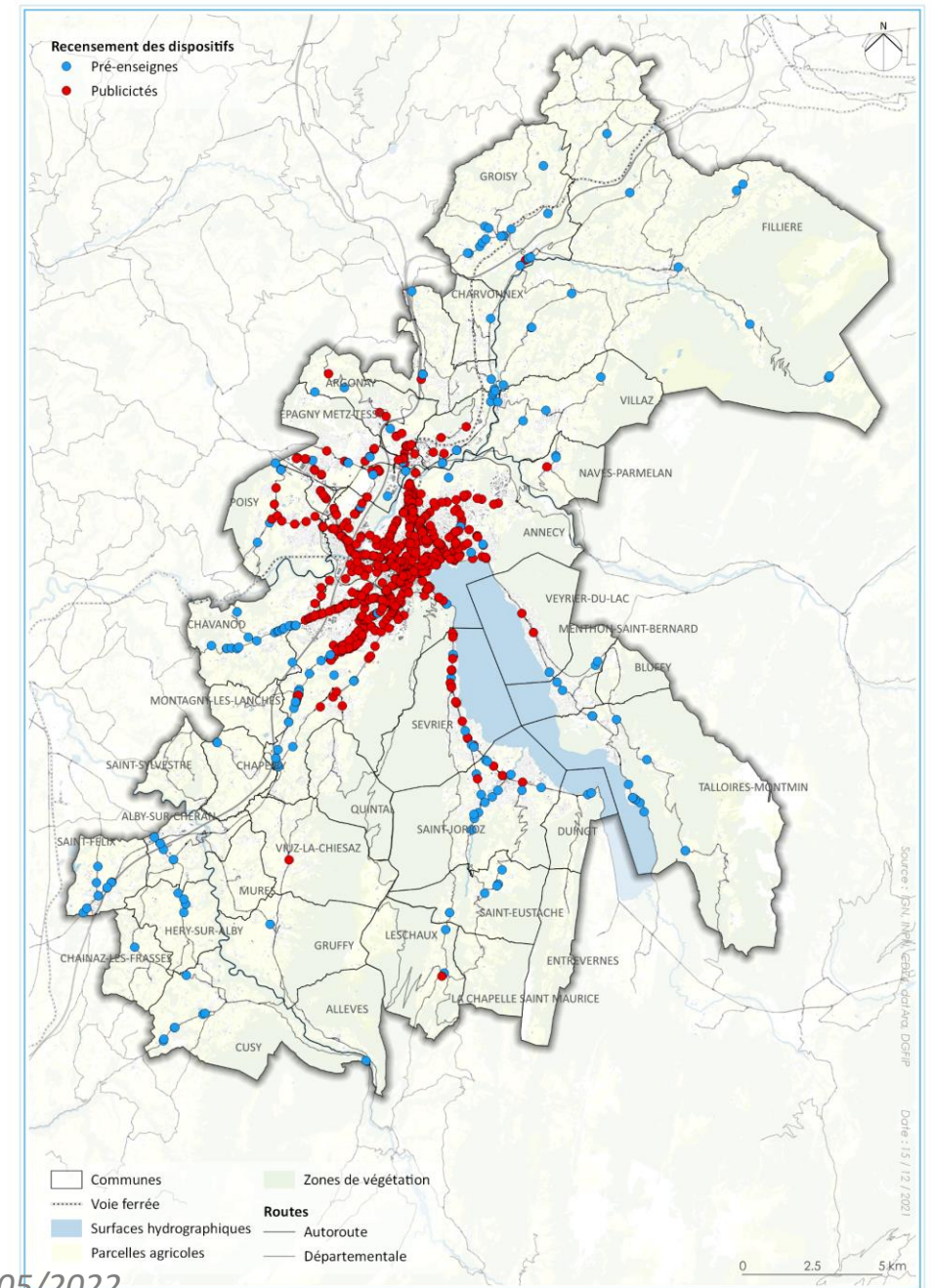
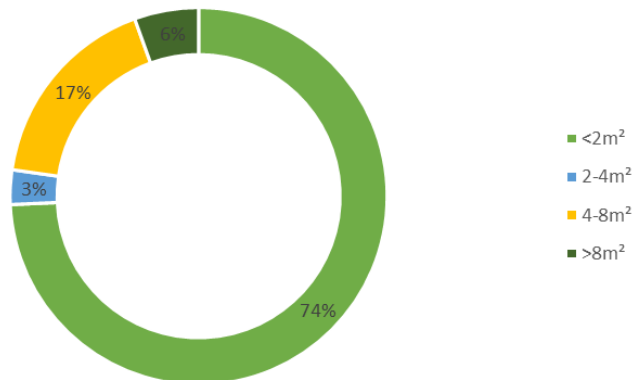
LE RECENSEMENT DES PUBLICITES ET PRE-ENSEIGNES

978 dispositifs recensés sur le territoire

- 74% publicités
- 26% pré-enseignes

31 dispositifs lumineux (autres que rétroéclairés ou par transparence) et **2** dispositifs numériques recensés

Une surface moyenne des dispositifs de **3m²**



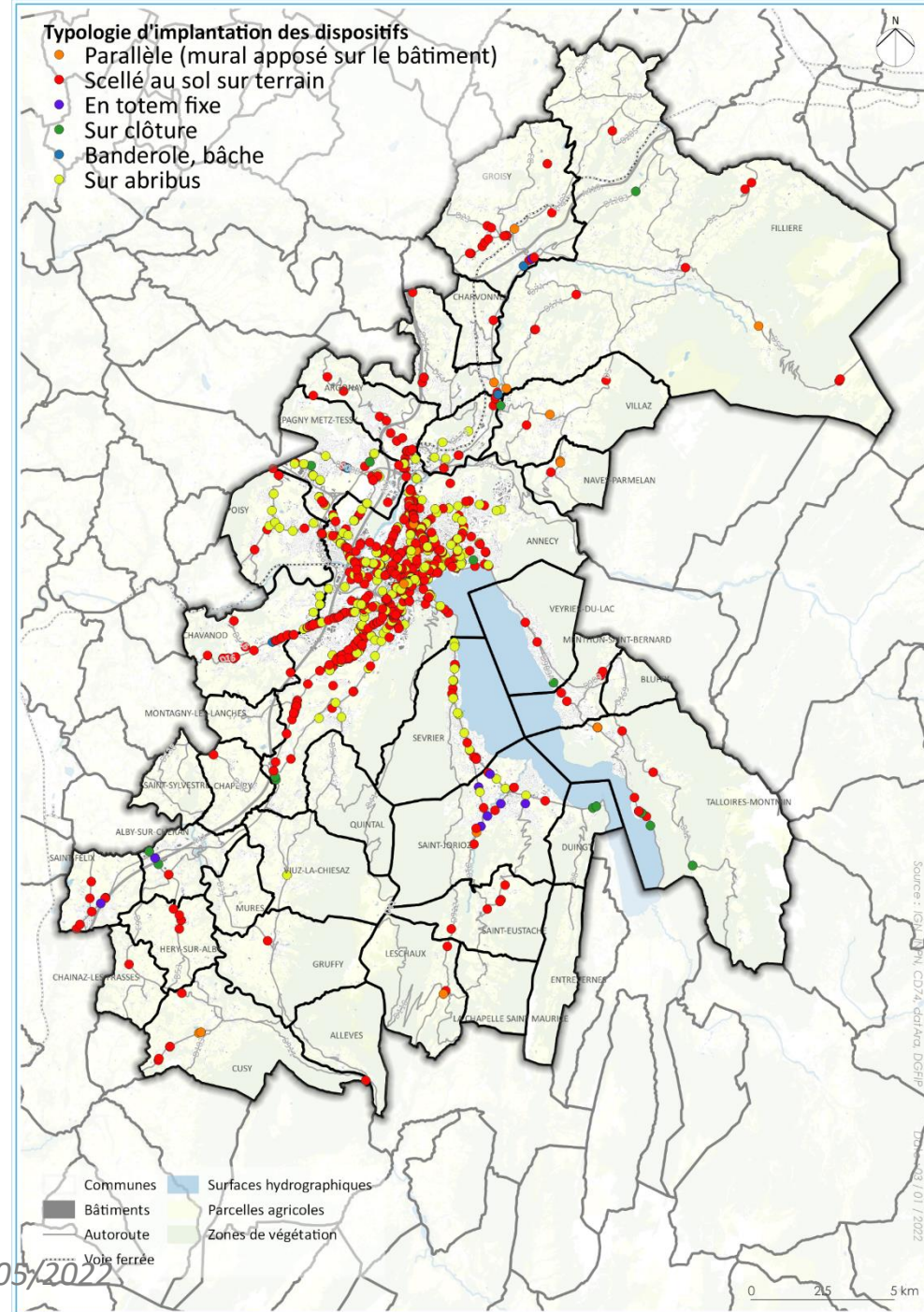
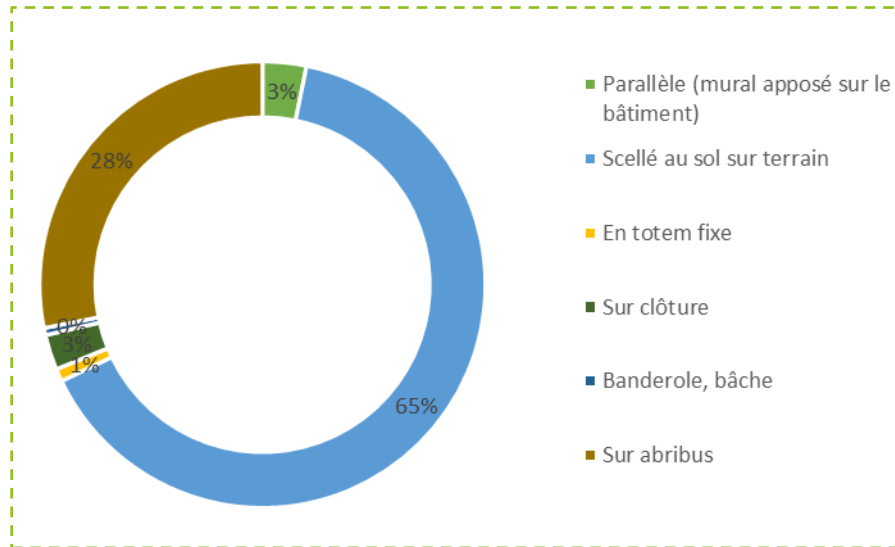
3

Le parc publicitaire : quelques chiffres clefs

- 65% de dispositifs scellés au sol sur terrain
- 28% de dispositifs sur abri-voyageurs

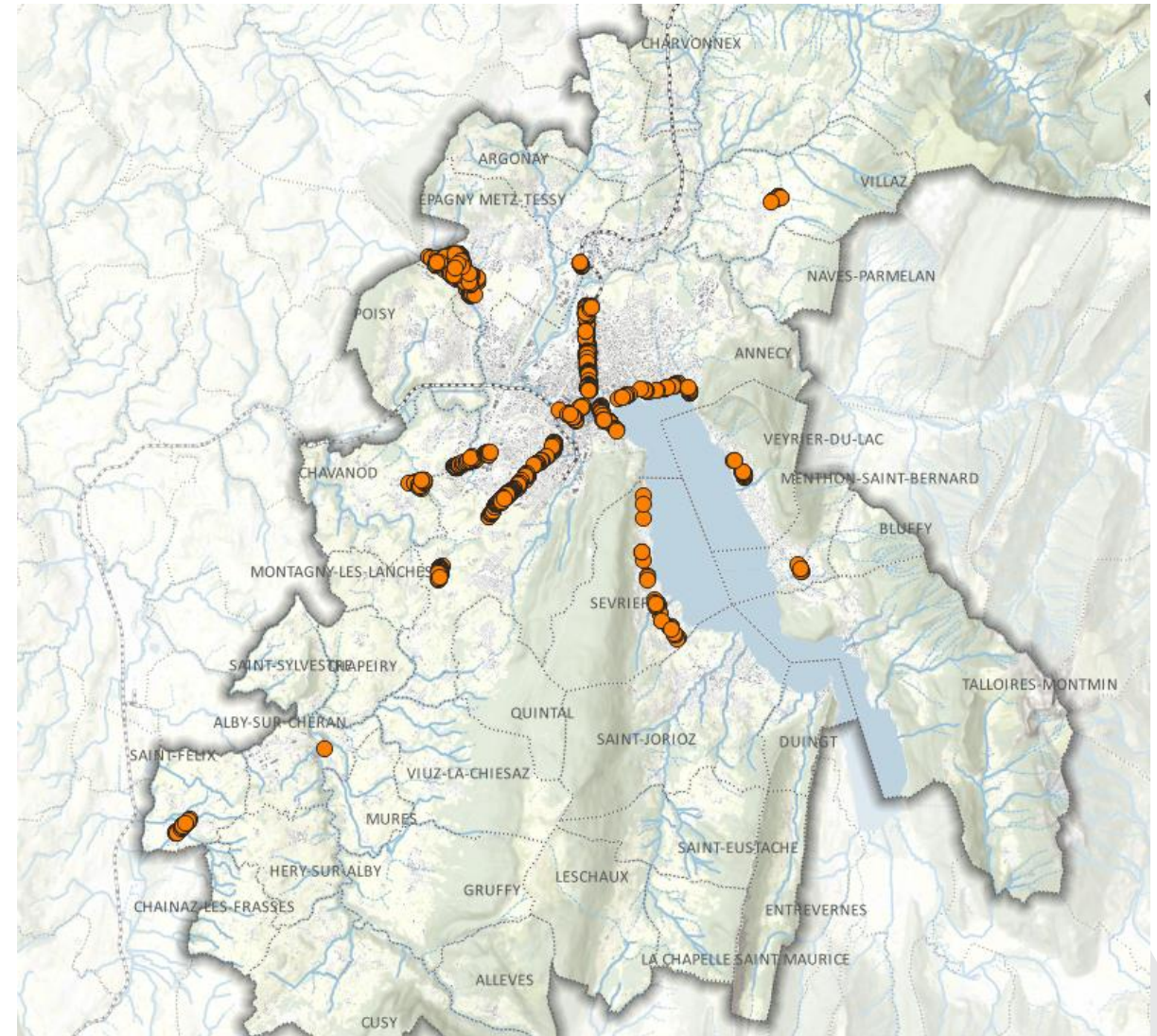
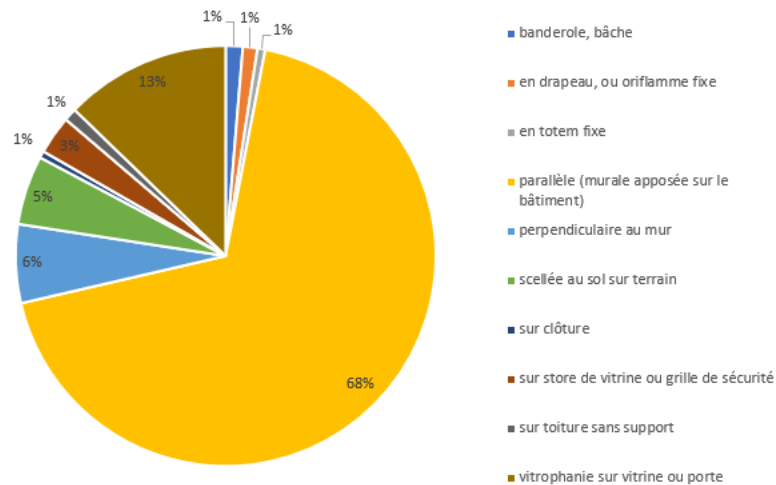
→ Une majorité de dispositifs « au sol » sur le territoire

Un impact plus important dans les paysages car cela ajoute un volume et une verticalité supplémentaire dans le paysage (par rapport à un dispositif mural qui exploite un espace visuel pré-existant)



LE RECENSEMENT DES ENSEIGNES

- Un échantillon de **1 520 dispositifs**
- Une **majorité de dispositifs parallèle à la façade** → 68% des enseignes recensées
- Une **présence conséquente de la vitrophanie** → près de 13% des enseignes recensées



3

Le parc publicitaire : quelques chiffres clefs

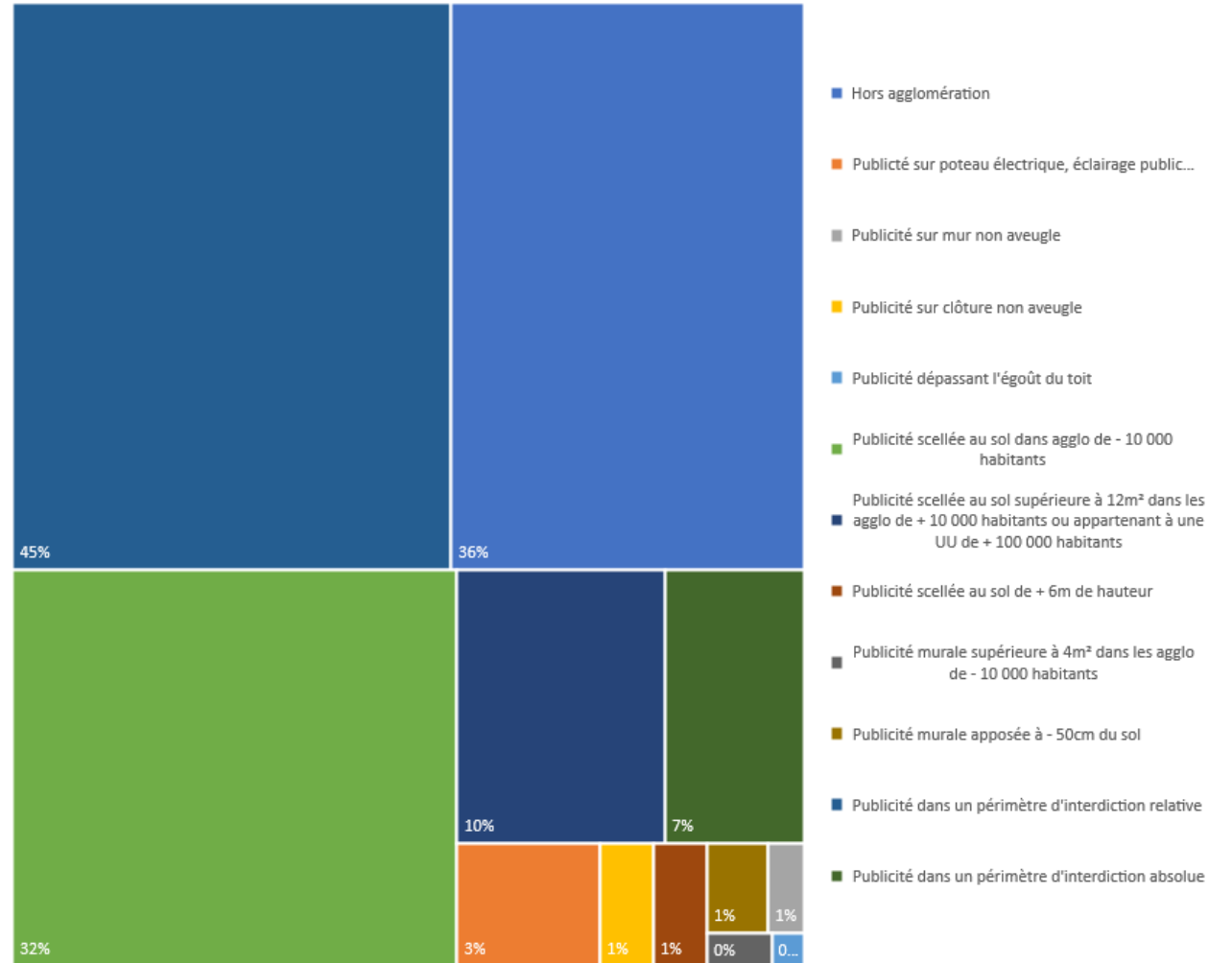
L'ANALYSE DE LA NON-CONFORMITE DU PARC PUBLICITAIRE

MISE EN CONFORMITÉ AU REGARD DU RNP

Une forte proportion de dispositifs à mettre en conformité avec les règles du RNP :

➔ **50 %** des dispositifs ont au moins un motif de mise en conformité à effectuer avec le RNP.

N.B : Dans cette analyse, pas de prise en compte du respect de la réglementation des RLP communaux en vigueur.



Quelles perceptions ?

3

L'affichage extérieur sur le territoire.

Quels constats et quels impacts ?



3

Le parc publicitaire : quelle perception dans les paysages ?

- **Un territoire entre « lac et montagne » encore globalement préservé de l’affichage publicitaire...**

Une préservation qui s’explique par :

- Le profil en majorité rural du territoire et les exigences du RNP liées à ces profils ruraux
- La présence sur le territoire de nombreux périmètres environnementaux et patrimoniaux (ex: PNR du Massif des Bauges)



3 Le parc publicitaire : quelle perception dans les paysages ?

- ... mais pouvant ponctuellement être banalisé par de l’affichage extérieur

Un paysage lacustre, du fait de la proximité immédiate des espaces plus densément urbanisés, d’axes stratégiques et de l’activité touristique, pouvant pâtir ponctuellement d’un affichage extérieur incohérent avec la valorisation de ce motif paysager structurant du territoire



Veyrier-du-Lac



Veyrier-du-Lac



3 Le parc publicitaire : quelle perception dans les paysages ?

- Certaines entrées de ville peu qualitatives

Certaines entrées de ville enregistrent des dispositifs qui détournent le regard des espaces adjacents et entre en concurrence avec le grand paysage et qui n'invite pas à une première perception qualitative du territoire (dispositifs en nombre, grand format, etc.)



3

Le parc publicitaire : quelle perception dans les paysages ?

- Des « doubles, triples dispositifs » créant des rapports d'échelle déséquilibrés

Un déséquilibre du rapport d'échelle entre l'utilisateur et les dispositifs et la multiplication d'informations (souvent identiques) renforce l'impact paysager de ces dispositifs.

Des dispositifs masquant les paysages bâtis et générant des effets de corridors peu qualitatifs



Commune nouvelle d'Annecy



Commune nouvelle d'Annecy



3

Le parc publicitaire : quelle perception dans les paysages ?

- Des secteurs résidentiels impactés par la publicité

Les dispositifs publicitaires parfois imposants et nombreux à proximité du tissu bâti bloquent les vues et créent un rapport d'échelle déséquilibré participant à la banalisation du cadre de vie résidentiel



Epagny-Metz-Tessy



Commune nouvelle d'Annecy



3

Le parc publicitaire : quelle perception dans les paysages ?

- Un cœur de ville urbain où l’affichage extérieur a été mis en cohérence avec les qualités architecturales

Un effort de sobriété est observé et peu d’affichage ont été identifiés, ou alors, sur mobilier urbain « petit format » de type sucette ou abri-voyageurs.



Commune nouvelle d'Annecy



Commune nouvelle d'Annecy



3

Le parc publicitaire : quelle perception dans les paysages ?

- Quelques problématiques toutefois relevées

Les chevalets (dispositifs au sol) sont très présents dans le cœur urbain. Les localisations et le nombre de ce type de dispositifs pourraient être questionnés



Commune nouvelle d'Annecy



Commune nouvelle d'Annecy



3 Le parc publicitaire : quelle perception dans les paysages ?

- Des axes principaux impactés par la publicité du fait de l'audience offerte

Les abords des axes majeurs qui supportent les flux quotidiens comme lieux stratégiques d'affichage publicitaire (ex: Avenue d'Aix les Bains à Seynod)



3 Le parc publicitaire : quelle perception dans les paysages ?

- Des dispositifs temporaires installés sur le territoire

Un moyen d'expression pour la vie culturelle et associative du territoire ou encore pour les projets immobiliers et chantiers mais des traitements parfois peu qualitatifs et des modes d'implantations souvent non conformes



Commune nouvelle d'Annecy



Commune nouvelle d'Annecy



Talloires-Montmin



3

Le parc publicitaire : quelle perception dans les paysages ?

- **Des dispositifs lumineux et numérique principalement repérés dans l'unité urbaine d'Annecy**

31 dispositifs lumineux et 2 dispositifs numériques ont été recensés dans l'unité urbaine d'Annecy

Ces dispositifs soulèvent des questions quant à leur impact sur les ambiances urbaines, sur les consommations énergétiques engendrées, sur la biodiversité (trame noire) ou encore sur la sécurité routière



Commune nouvelle d'Annecy



Commune nouvelle d'Annecy



3

Les enseignes : quelle perception dans les paysages ?

- De nombreux exemples de qualité en particulier dans les centre-ville et dans les secteurs enjeux patrimoniaux et paysagers

Un nombre limité et un aspect visuel général qualitatif pour la majorité des enseignes qui confère une bonne lisibilité aux activités et une valorisation des façades au sein desquelles elles s'insèrent



3 Les enseignes : quelles perceptions dans les paysages ?

- Une surabondance de dispositifs ou des intégrations entraînant parfois une perte de lisibilité du paysages

Certains commerces notamment des bar-tabac-presse sont concernés par une surdensité de dispositifs (enseignes en façade et perpendiculaires), un cumul de typologies et des répétitions de messages qui réduisent la qualité de l'espace ainsi que la compréhension des informations



3 Le parc publicitaire : quelles perceptions dans les paysages ?

- Des zones d'activités aux dispositifs imposants et en surnombre

Des grands formats parfois peu appropriés aux gabarits des bâtiments et une surenchère qui complexifie la lecture de l'espace et dessert la visibilité de l'enseigne et sa qualité



Talloires- Montmin



Epagny-Metz-Tessy



Commune nouvelle d'Annecy



Commune nouvelle d'Annecy



3

Les enseignes: quelle perception dans les paysages ?

- Les enseignes en toiture, la recherche de « l'effet vitrine »

Des dispositifs perceptibles de loin et dont les couleurs, formes et matériaux mobilisés altèrent les perceptions du territoire



3

Les enseignes : quelle perception dans les paysages ?

- Une dynamique foncière qui se traduit par un affichage temporaire très prégnant dans le paysage

De nombreuses enseignes de promotion immobilière, avec celles des entreprises de travaux les accompagnant



Commune nouvelle d'Annecy



Commune nouvelle d'Annecy



Commune nouvelle d'Annecy

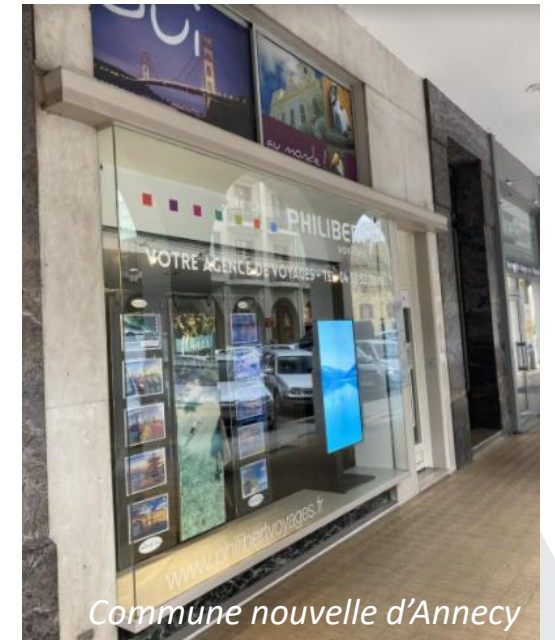


3 Les enseignes : quelle perception dans les paysages ?

- Vers de nouveaux types d'enseignes ?

Quelques enseignes numériques apposées en façade ont été relevées sur le territoire. Des questionnements émergent quant à l'impact sur les ambiances urbaines qu'elles génèrent, la biodiversité (trame noire), les consommations énergétiques ou encore la sécurité routière

Au regard de l'effet produit la Loi Climat et résilience offre la possibilité au RLPi d'encadrer également les enseignes et publicités lumineuses dont numériques disposées à l'intérieur des vitrines



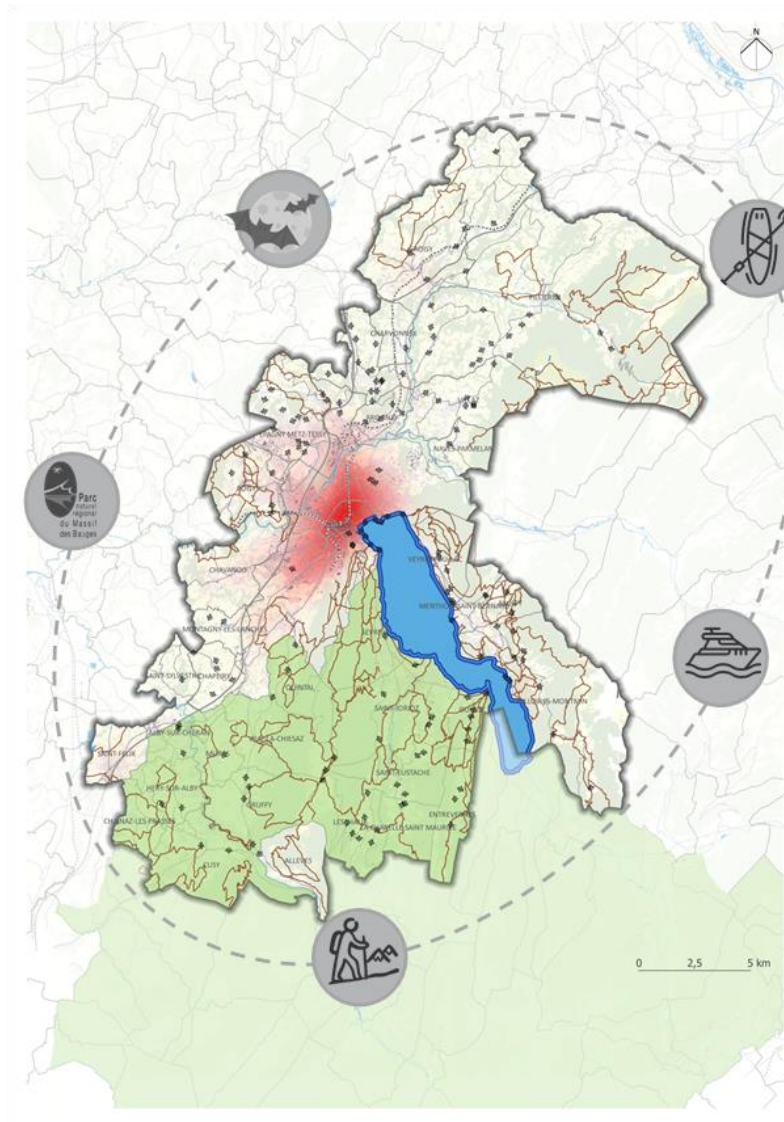
4 Les enjeux d'affichage extérieur au sein du Grand Annecy







Grand paysage



Axes de transport

Paysages du quotidien

**GRAND PAYSAGE***Patrimoine naturel et grand paysage*

-  La prise en compte de la diversité des ambiances paysagères pour permettre une bonne intégration de l'affichage extérieur et un maintien de la lisibilité des paysages (une intégration cohérente avec les grands paysages servant la toile de fond)
-  La préservation du paysage lacustre comme paysage vitrine du territoire
-  La préservation des points de vue emblématiques qui génèrent des perceptions sur la diversité des paysages
-  La préservation des paysages nocturnes apaisés et la participation à la maîtrise de la pollution lumineuse

Découverte des richesses paysagères

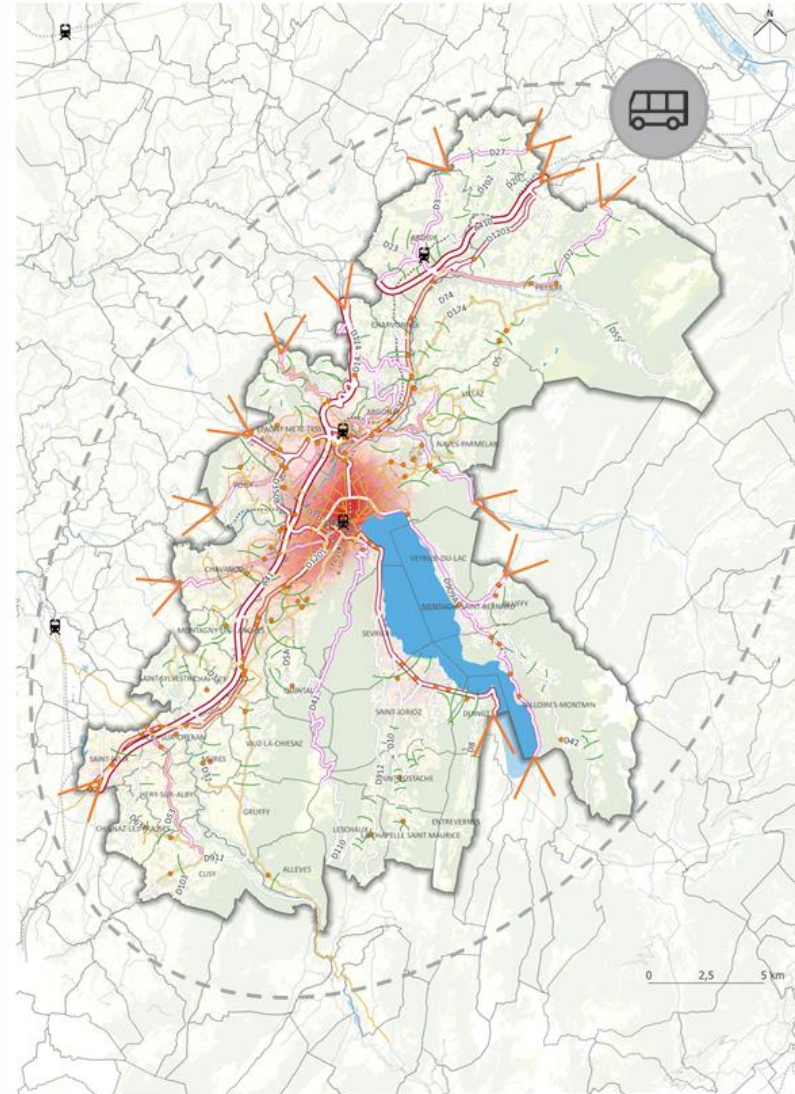
-  La valorisation des itinéraires de découvertes du territoire (itinéraires randonnées, VTT) via un traitement de l'affichage extérieur cohérent
-  Une promotion des activités touristiques traitée dans le respect des ambiances paysagères et en lien avec la stratégie tourisme visant à diffuser les flux sur l'ensemble du Grand Annecy



Grand paysage





Axes de transport

Paysages du quotidien






AXES DE DEPLACEMENT

Axes routiers et entrées de ville

-  La valorisation des axes structurants comme supports de l'image du territoire via un traitement de l'affichage extérieur adapté aux contextes paysagers et aux usages, fonctions de l'axe
-  L'affirmation des portes d'agglomération et des axes de dessertes associés comme espaces vitrines des communes et du Grand Annecy
-  La mise en valeur des entrées de ville en tant qu'espaces vitrines et lieux de perception du quotidien
-  Un traitement de l'affichage extérieur tendant à limiter les effets de seuil entre espaces agglomérés et espaces agro-naturels mais également entre les communes présentant des régimes publicitaires différents

Transports en commun et mobilité active

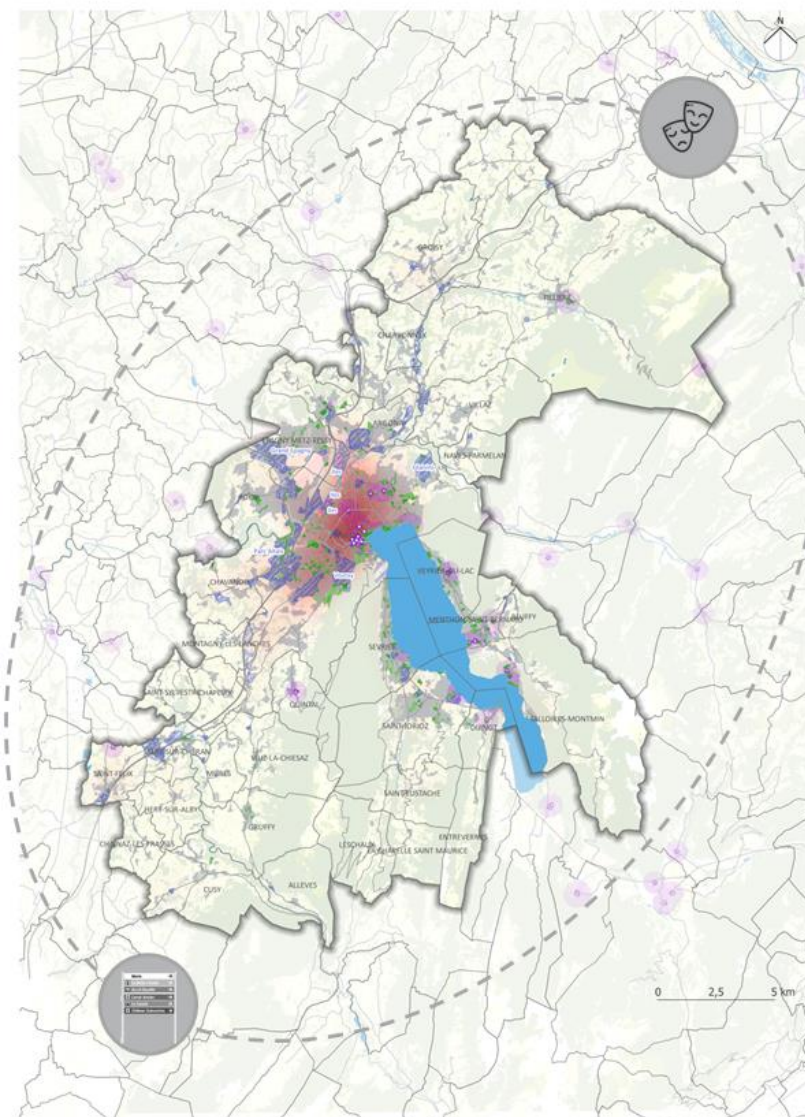
-  L'attractivité des itinéraires de transports en commun et de mobilité active par un traitement de l'affichage extérieur adapté
-  L'anticipation des projets de développement des transports en commun (BHNS...)
-  La prise en compte des pôles modaux pour les enjeux d'audience qu'ils génèrent



Grand paysage



Axes de transport

Paysages du quotidien






PAYSAGES DU QUOTIDIEN



Secteurs patrimoniaux

-  La question de la réintroduction ou de la pérennisation encadrée et justifiée des dispositifs publicitaires dans certains périmètres d'interdiction relative comme soutien à l'activité économique et associative locale
-  La qualification de l'affichage opéré à proximité ou au sein de secteurs d'intérêt patrimoniaux et touristiques : un traitement en cohérence avec l'architecture et les ambiances paysagères en présence


Centre-ville, zones résidentielles, périphériques, mixtes

-  L'équilibre entre l'animation des centres-villes, cœurs de bourgs, linéaires commerçants et le respect du caractère des lieux
-  Un traitement de l'affichage extérieur en cohérence avec les ambiances apaisées et de ressourcement induites par la présence ou la proximité d'éléments de la Trame Verte et Bleue urbaine
-  Une forte attractivité résidentielle et touristique qui génère des besoins d'affichage, souvent temporaires, à maîtriser afin qu'ils soient en cohérence avec les ambiances urbaines et paysagères

Zones d'activités économiques et commerciales

-  La recherche d'un équilibre entre besoin d'affichage, lisibilité des activités économiques et requalification d'espaces soumis à des phénomènes de banalisation paysagère
-  Des pré-enseignes à compenser par la mise en place de système de Signalisation d'Informations Locales ou de Relais Informations Services (en zone d'activités) pour gagner en efficacité et en qualité visuelle

Vie associative et culturelle

-  Le soutien de l'activité culturelle et associative locale par un traitement adapté et intégré de l'affichage temporaire



5

Les orientations, le projet politique du Grand Annecy

Quelle vision de l'encadrement de l'affichage extérieure pour les prochaines années ?




1 orientation générale


+


Des orientations sectorielles

+


Des orientations transversales


Espaces du quotidien,
patrimoines et
centralités : œuvrer au
confortement de la
qualité via un
traitement de
l'affichage extérieur
adapté

Un encadrement
qualitatif de
l'affichage
temporaire 
valorisant l'image
dynamique du
Grand Annecy


Entre lac et
montagnes, un
territoire à la
richesse éco-
paysagère reconnue
et à préserver de
l'affichage extérieur

La maîtrise de
l'affichage extérieur
au droit
des infrastructures
de déplacement :
une attractivité
et une image
à conjuguer 


Promouvoir
l'expression
citoyenne et
associative



Comment s'informer et co-construire le RPLi du Grand Annecy ?



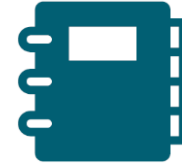
Des ateliers de co-construction
(professionnels, élus,
représentants de l'Etat, associations)



Des réunions publiques



Lettres d'informations aux
grandes étapes du RLPi



Des registres papier dans
chaque mairie et au siège du
Grand Annecy



Sur le site internet du Grand
Annecy, où une page dédiée
va être créée
www.grandannecy.fr



Guide du RLPi et articles
diffusés dans le Grand
Annecy Magazine et la
presse locale



Des courriers à adresser au siège du
Grand Annecy ou par mail :
rlpi@grandannecy.fr



**Un bilan de la
concertation**



**Merci pour votre attention
et participation !**